

**Nombre de membres**

- En exercice : 10
- Présents : 6
- Excusés représentés : 1
- Absents : 3
- Votants : 5    Pour : 3  
                      Contre : 0  
                      Abstention : 2

**Date de convocation** : 02 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois d'avril à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

**Présents :**                      CELLE Éric                      CHANAL Fabrice                      GENTES Laurent  
   GIROUD Florence                      GRAIL Jérôme                      PERBET Yoann

**Absent(s) excusé(s) :**        DESCAMPS Véronique donne pouvoir à GENTES Laurent

**Absents :**                        DALENS Gérard, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

**Secrétaire de séance :**     GIROUD Florence

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'absence d'employé communal, l'entretien de la commune a été assuré en 2022 et sur une partie de 2023 par l'entreprise individuelle de Jean-Marc Gire, basée à Moudeyres et exerçant l'activité de paysagiste.

Suite à l'arrêt de l'activité de Mr Gire, il est nécessaire de trouver rapidement une autre solution pour l'année 2024. L'équipe verte de la Communauté de Communes interviendra ponctuellement (au total environ deux semaines) mais cela ne permettra pas de faire l'entretien régulier de la commune.

Afin de répondre à ce besoin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux devis. Le premier de l'entreprise Serge Roux, basée à Saint-Germain-Laprade, propose un tarif horaire de 43€ à 55€ HT selon le type d'intervention. Le deuxième de la SARL Gentes et Fils, basée à Moudeyres, propose un tarif horaire de 27€ HT.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Laurent GENTES, qui ne prend pas part au vote.

**AR Prefecture**

043-214301442-20240408-2024\_015-DE  
Reçu le 16/04/2024

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**Décide** de faire appel en 2024 à l'entreprise SARL Gentes pour différents travaux d'entretien sur la commune ;

**Valide** un taux horaire à 27 € HT ;

**Demande** à Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'entreprise SARL Gentes et Fils pour la période du 15 avril 2024 au 15 novembre 2024.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

**Le Maire,  
Laurent GENTES**



**AR Prefecture**

043-214301442-20240408-2024\_015-DE  
Reçu le 16/04/2024